

COMMUNE DE DIEBLING

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2016 à 19 h 00

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents :

Mmes et MM : ALLARD F – BARDA JP-CONRAD J-DE FRANCESCO D – FELT T-FRITZ N-GREFF H-KLEIN C – MULLER M – BINGER F – GAUTAUX E – SIEBERT C – SPANNAGEL D – MEYER B-PROUST F – RINKENBACH R – ZOWNIR E

Membres absents excusés: ZINS M

Membres absents non excusés : KOMLANZ L

Procurations : ZINS M à RINKENBACH R

Secrétaire de séance : KINOL Christine, adjoint administratif

1. Sécurisation des rues

Monsieur CONRAD Joël, adjoint au maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation des rues du village.

Un appel d'offres a été lancé avec le concours de la MATEC (Moselle Agence Technique)de METZ ,et seule une entreprise a répondu, deux autres se sont excusées de ne pouvoir y participer.

L ' Entreprise de Travaux Publics KLEIN Guy de DIEBLING a remis une offre d'un montant 65 865 HT soit 79 038 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord et accepte l'offre présentée par l'Entreprise de Travaux Publics KLEIN Guy de DIEBLING d'un montant TTC de 79 038 € TTC.

2. Prix du concours maisons fleuries 2016

Comme chaque année, et afin de récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries 2016, l'adjointe au maire propose aux membres du Conseil Municipal de leur remettre un bon d'achat selon les critères ci-dessous :

- 50,00 € pour le 1^{er} prix
- 30,00 € pour le 2^{ème} prix
- 20,00 € pour le 3^{ème} prix
- 10,00 € pour les 7 suivants

15 lauréats seront primés pour les 2 catégories, maisons et balcons.
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

3. LOCATION DE TERRAIN

Le maire informe le Conseil Municipal qu'un riverain de la Rue des lilas voudrait louer une partie d'un terrain communal sur lequel se trouve également un transformateur EDF.

Il souhaiterait y implanter à ses frais 1 place de parking pour y garer une de ses voitures, et serait prêt à payer une location annuelle à la Commune pour ce morceau de terrain et à l'entretenir.

Après discussion, certains membres du Conseil pensent que cela pourrait poser problème en raison de l'implantation du transformateur, et qu'en cas de soucis sur ce dernier l'accès risquerait de devenir compliqué en raison de l'implantation du parking et du stationnement d'une voiture.

Après réflexion, le Conseil demande à ce que le Maire se rapproche d'EDF pour avoir leur avis et mettre éventuellement en place une servitude de passage avant de prendre une décision finale.

Le point sera revu ultérieurement, une fois qu'EDF aura donné son avis concernant cette affaire.

4. Transfert PLU

Le maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit se prononcer sur le transfert éventuel de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux intercommunalités qui deviendra automatique à la date du 27 mars 2017 si la commune n'émet pas d'avis défavorable.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite garder sa compétence PLU aussi longtemps que cela est encore possible et émet donc un avis défavorable à ce transfert de compétence.

Une délibération en ce sens devra être prise entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017 pour être valable.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour début 2017.

5. DIVERS : Travaux Rue Principale :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un riverain de la Rue principale, à l'entrée du village, en venant de METZING, est en train de refaire l'aménagement des abords de sa maison et qu'une partie devant chez lui fait partie du domaine privé de la Commune (partie qui se trouve entre le trottoir et le domaine privé du riverain). Cette partie qui était d'ailleurs en mauvais état et dont la réfection avait été oubliée lors des derniers travaux de voirie représente un coût de 1 449 TTC €.

Le Maire propose la prise en charge de cette dépense par la Commune et présente le devis de l'entreprise MDTP de DIEBLING pour un montant de 1 207,50 € HT soit 1 449 € TTC.

Le Conseil accepte, le devis de l'entreprise MDTP de DIEBLING et charge le Maire de faire exécuter les travaux.

Achat de terrain : Modification.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 19/03/2012, le Conseil avait délibéré sur l'achat d'une parcelle section 04 N° 40 d'une superficie de 9,90 ares et avait décidé d'acheter cette dernière appartenant à Mme SCHMITT Marie Louise née HORNEBECK au prix de 550 € l'are.

A ce jour, les notaires respectifs du vendeur et de l'acheteur n'ayant laissé que trop traîner cette affaire, le maire les a relancé et s'est rendu compte que la parcelle en question fait en fait 9,99 ares (au lieu de 9,90 ares), ce qui modifie donc légèrement le prix total de cette dernière qui se monte finalement à 5 494,50 €.

Le Conseil Municipal accepte la modification de la délibération et charge le Maire de son application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 37.

